

OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE**COMITE DE DIRECTION****05 DECEMBRE 2023****DELIBERATION N° 2023- 05-12/08 – VALIDATION ADHESION NUMERIAN 2024**

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche, convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni le mardi 5 décembre (cinq décembre deux mille vingt-trois), à 19h, à Privas en mairie (salle Conseil municipal), sous la Présidence de Jérôme BERNARD.

Nombre de membres : 23

Votants : 12 titulaires et 3 suppléants représentant 16 voix (1 procuration)

| | |
|---|------------|
| Hélène BAPTISTE | Titulaire |
| Jacqy BARBISAN | Titulaire |
| Jérôme BERNARD | Titulaire |
| Jérôme LEBRAT | Titulaire |
| Gilles LEBRE | Titulaire |
| Christian MARNAS | Titulaire |
| Alain SALLIER | Titulaire |
| Jean-Marc GATT | Titulaire |
| Roger SARTRE | Titulaire |
| Mickaël ROURIN | Titulaire |
| Lydie LERDA | Titulaire |
| Thomas VIOLIER | Titulaire |
| Christine GIGON | Suppléante |
| Michel VALLA | Suppléant |
| Jean-Luc HUMBERT | Suppléant |
| Procuration de Marie-Josée VOLLE à Jérôme BERNARD | |

Le comité de direction,

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L133-10,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 à R. 2221-52,

Vu le décret n°2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-09-16/01 en date du 16 septembre 2015 relative à l'adoption de la stratégie Tourisme 2016 – 2020 et l'institution d'un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-5-004 portant constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération « Privas Centre Ardèche » et de la communauté de communes du « Pays de Vernoux » à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de l'Office de tourisme.

Le Président informe les membres du CODIR du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérien dont les statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral N° 07-2080-04-16-001 du 16 avril 2020.

Le Président expose l'objet de Numérien en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Il donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérien ainsi que des conditions d'adhésions.

Pour les Office de Tourisme, la cotisation annuelle à Numérien se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle pour 2024 se chiffrerait donc à 200€ pour 10 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
 - Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».
- Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voit appliquer une majoration de 50%.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'adhésion au Syndicat mixte de Numérien
- charge le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérien.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jérôme BERNARD

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

19 DEC. 2023

